

eATA – Le guide pratique pour les entreprises

Le carnet ATA entre dans l'ère digitale.

L'objectif est de remplacer progressivement le carnet papier par un système basé sur :

- une application mobile
- des QR codes
- des validations digitales par les douanes
- un suivi en temps réel
- un partage sécurisé avec les utilisateurs

Pour qui ?

- entreprises exportatrices ;
- commerciaux et techniciens en déplacement ;
- exposants salons ;
- transporteurs et logisticiens ;
- collaborateurs voyageant avec du matériel professionnel.

À partir de quand ?

À partir du **1er juin 2026**, les carnets ATA émis devront être utilisés en mode digital dans plusieurs pays. Les premiers pays concernés sont :

- l'Union européenne
- la Norvège
- la Suisse
- le Royaume-Uni

La présentation du carnet digital devient l'option obligatoire à partir du 1er juin.

⚠ Tous les pays ATA ne sont pas encore digitaux. Selon le pays de destination, le fonctionnement peut être :

Type de pays	Fonctionnement
Pays digital	QR code + App
Pays papier	Carnet ATA papier
Flux mixte	Digital + Papier

Une demande de carnet digital (eATA)

La demande s'effectue via www.e-ata.eu.

Important

- les pays digitaux sont identifiés comme « digital » ;
- il n'est plus possible de sélectionner « tous les pays ATA » ;
- des instructions spécifiques sont communiquées selon les destinations.

Après validation par AKT-CCI, un ID Carnet et un code PIN sont transmis au titulaire via "Messages". Ces informations permettent de télécharger le carnet dans l'application eATA.

Les outils disponibles

ATA Carnet App

Disponible sur :

- iOS
- Android

Fonctions principales :

- ✓ Télécharger le carnet
- ✓ Préparer les voyages
- ✓ Générer les QR codes
- ✓ Présenter les opérations à la douane
- ✓ Effectuer des pré-déclarations
- ✓ Partager des vouchers

ATA Carnet Desktop

Accès : <https://app.atacarnet.iccwbo.org>

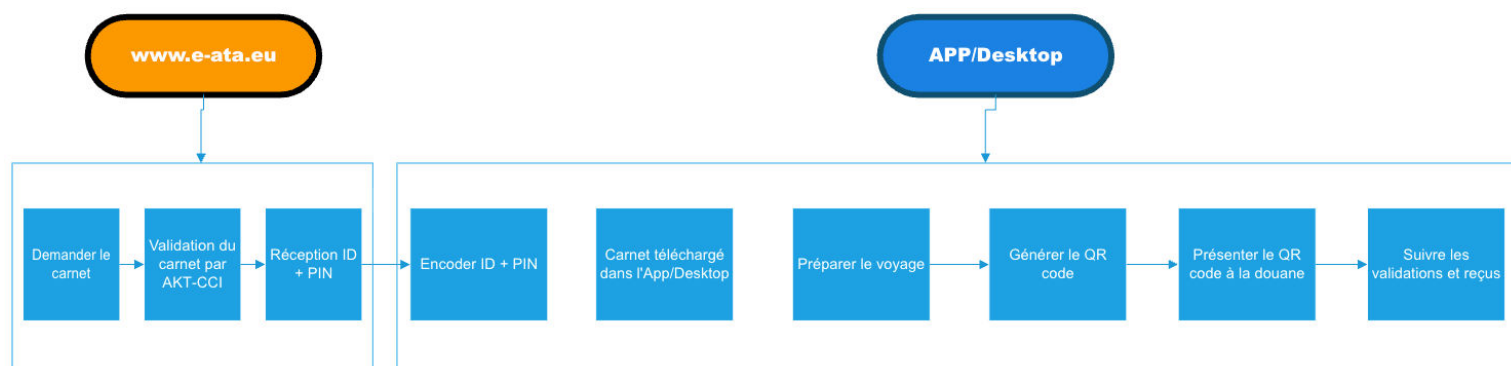
Fonctions principales :

- ✓ Gestion centralisée des carnets
- ✓ Préparation des voyages
- ✓ Gestion des utilisateurs
- ✓ Suivi des opérations
- ✓ Partage des QR codes
- ✓ Pré-déclarations

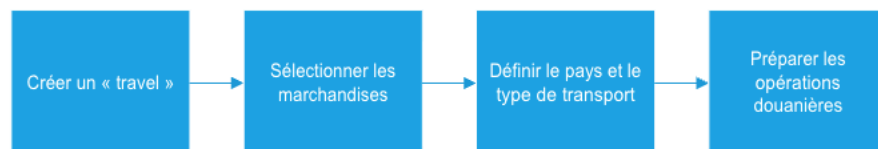
Le Desktop est particulièrement adapté aux entreprises gérant plusieurs carnets

Étapes pour utiliser le eATA

Le parcours utilisateur en 7 étapes



Préparer le voyage - avant l'opération :



→ QR code ou pré-déclaration ?

Quelle solution utiliser ?

Utilisation du QR code

Le QR code est généralement utilisé pour :

- les passages en douane classiques ;
- les voyageurs accompagnant les marchandises ;
- les bureaux douaniers avec présence physique.

Utilisation de la pré-déclaration

La pré-déclaration est recommandée pour :

- le cargo ;
- les flux logistiques ;
- certains bureaux sans présence permanente ;
- lorsque les douanes le demandent.

Deux types de pré-déclaration

Type	Description
Sans engagement	Information préalable aux douanes
Avec engagement	Possibilité de validation à distance

Accès du carnet aux utilisateurs/collaborateurs

Un collaborateur a-t-il accès à tous les carnets ?

✗ Non. Le système fonctionne avec une logique de partage contrôlé. Le titulaire du carnet décide quel carnet partager ; avec quel collaborateur ; sous quelle forme (ID + PIN ou voucher).

Un collaborateur

- n'a donc accès qu'aux éléments explicitement partagés.
- n'a pas automatiquement accès à tous les carnets ATA de l'entreprise.

Deux possibilités de partage

1. Partage ID + PIN

Le collaborateur peut :

- ✓ Télécharger le carnet complet
- ✓ Préparer des voyages
- ✓ Modifier les voyages
- ✓ Partager des vouchers
- ✓ Présenter les QR codes aux douanes

2. Partage par voucher

Le collaborateur reçoit uniquement :

- ✓ un voucher spécifique ;
- ✓ un QR code lié à une opération.

Il n'a pas accès à l'ensemble du carnet.

Cette option est recommandée pour limiter les accès.

Déroulement d'une opération douanière ?

Chaque transaction eATA suit le même principe en 5 étapes :



Types d'opérations possibles

Le système permet

- validation du carnet ;
- exportation ;
- sortie (« exit ») ;
- importation ;
- réexportation ;
- réimportation ;
- transit.

Attention : export sans sortie. Dans certains cas, il faut utiliser : « Export without exit »

⚠ Si la mauvaise opération est sélectionnée :

- il faut annuler la transaction ;
- puis recommencer.

Peut-on annuler une opération ?

✅ Oui.

Une opération peut être annulée :

- par la douane ;
- via le code d'annulation généré dans l'application.

Bonnes pratiques pour les entreprises - Les réflexes à adopter

Avant le départ

- Vérifier si le pays est digital ou papier
- Préparer les travels à l'avance
- Vérifier les marchandises sélectionnées
- Prévoir un smartphone chargé
- Garder une copie papier si nécessaire

Pendant le voyage

- Présenter le bon QR code
- Vérifier le type d'opération douanière
- Conserver les reçus et validations

Après le voyage

- Vérifier la clôture correcte des opérations
- Contrôler les transactions dans Desktop
- Conserver les preuves douanières

Points clés à retenir

- Le eATA ne remplace pas encore totalement le carnet papier
- Certains flux restent hybrides (papier + digital)
- Le QR code devient central dans les opérations douanières
- Les accès collaborateurs sont contrôlés
- Le Desktop est recommandé pour les entreprises gérant plusieurs carnets
- Les pré-déclarations deviennent importantes pour le cargo et les flux logistiques



Liens utiles

- e-ATA : <https://www.e-ata.eu>
- Webinar companies : <https://www.e-ata.eu/help/74>
- Instructions en anglais : <https://www.e-ata.eu/help/80>
- eATA Flyer ICC : <https://www.e-ata.eu/help/81>
- Desktop : <https://app.atacarnet.iccwbo.org>
- Support ICC : <https://support.atacarnet.iccwbo.org>